Madame, Monsieur

Depuis plus de trente ans, le Comité contre l'esclavage moderne (CCEM) agit sans relâche pour défendre les victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail. Grâce à votre soutien, plus de 1200 personnes victimes ont pu sortir de la traite et de l'exploitation, retrouver leurs droits et reconstruire leur vie.

Au 31 octobre 2025, le CCEM a reçu 443 signalements et a accompagné 360 personnes, dont 52 nouveaux cas. Ces femmes et ces hommes, victimes d'exploitation domestique, de travail forcé ou de conditions de travail et d'hébergement indignes, bénéficient d'un accompagnement juridique et psychosocial complet, essentiel à leur reconstruction.

Notre équipe, composée de salarié·es et de plus de soixante bénévoles, dont une trentaine d'avocats, poursuit également un important travail de formation et de sensibilisation. En 2025, nous avons pu toucher ainsi plus de 990 personnes dont une majorité de professionnels. Ces actions permettent de mieux repérer les victimes, les protéger et de renforcer la mise en œuvre des lois pour combattre l'impunité.

L'année 2025 a aussi révélé de nouveaux défis. L'expulsion du territoire d'un homme ayant porté plainte pour traite des êtres humains a rappelé l'urgence de garantir une véritable protection à toutes les victimes. Grâce à nos juristes, il a pu revenir en France et poursuivre la procédure contre ses exploiteurs. Cet exemple illustre combien notre présence et votre appui restent indispensables.

Tout cela n'est possible que grâce à vous. Votre soutien, votre confiance et vos dons rendent visible l'invisible. Vous nous permettez de poursuivre ce combat difficile mais essentiel, d'ouvrir des perspectives à celles et ceux que la société oublie trop souvent et de faire entendre leurs voix.

Au nom de toute l'équipe du Comité Contre l'Esclavage Moderne,

Un grand merci !

David Desgranges
Président

Mona Chamass-Saunier
Directrice

Aidez les victimes à se reconstruire

Suite à la célébration de ses 30 ans en 2024, le Comité a poursuivi son action spécialisée et holistique pour combattre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail. Holistique, car elle vise tant à accompagner les victimes dans leur reconstruction (après l'exploitation) et la poursuite de leurs bourreaux, que de contribuer à obtenir des changements et une évolution à long terme pour prévenir et mieux réprimer cet "esclavage moderne" : invisible, mais toujours présent et dévastateur...

Cette année, c'est à travers le parcours de Mehdi* que nous vous proposons de redécouvrir l'impact décisif de notre accompagnement, mais surtout de votre soutien et de votre confiance, sans lesquels rien ne serait possible.

Originaire du Maroc, Mehdi a été recruté via un intermédiaire lui promettant un emploi de saisonnier en France, une rémunération de 1 500€, un titre de séjour stable, ainsi qu'un logement à 100€. Pour ce contrat et sa venue dans le sud de la France, il a dû s'endetter auprès de proches et débourser l'équivalent de 13 500€. Une fois arrivé, rien ne se déroule comme convenu. Mehdi est logé dans une maison insalubre et surpeuplée avec 13 de ses collègues. Pendant des mois, ils travaillent dans des conditions tout aussi inhumaines : journées de 14 heures, absence de congé, salaires retenus, tronqués, confiscation de documents ou cartes bancaires, épandage de pesticides sans protection, insultes, menaces, coups...

1. Identifier

Lorsque le CCEM reçoit un signalement, une procédure d'identification commence. Les personnes sont souvent signalées par des professionnels (travailleurs sociaux, inspecteurs du travail, avocats…), mais parfois par les potentielles victimes elles-mêmes, leurs proches ou des particuliers témoins de leur situation.

Après une analyse collective et une collecte d'informations supplémentaires en plusieurs temps, l'équipe décide d'une prise en charge ou d'une réorientation vers des structures spécialisées en droit du travail, en droit des étrangers ou par exemple des associations dont l'objet et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Au 1er novembre 2025, **170 personnes** sont accompagnées par le Pôle psycho-social :

- **207** aides financières à la sortie d'exploitation (41 personnes)
- **2 468 nuitées** dans nos appartements pour **14** victimes
- **167** consultations psychologiques
- **47** participations à **9** sorties socio-culturelles

Le CCEM identifie et prend en charge les victimes qu'elles soient encore en exploitation au moment du signalement ou déjà sorties. Notre action experte et individualisée permet de répondre aux besoins de chaque personne.

**le nom a été modifié afin de protéger l'identité de la victime*

Comme Mehdi et ses collègues, au 1er novembre 2025 :

- **443** personnes ont été **signalées** au CCEM
- **52** ont été **identifiées** comme victimes et **nouvellement accompagnées**
- ~ **360** personnes ont été **accompagnées** au total

L'agriculture est le troisième secteur d'exploitation chez les personnes accompagnées par le CCEM (14 %).

Mehdi a signalé sa situation au CCEM après s'être enfui seul à Paris. Avec quelques collègues, il avait déjà porté plainte auprès de la gendarmerie et de l'inspection du travail à proximité du lieu de l'exploitation.

2. Protéger et accompagner

Le Pôle psycho-social accompagne et soutient les victimes suivies dans leurs démarches du quotidien. Il les assiste d'abord dans l'accès aux besoins primaires (hébergement, nourriture, aides financières au lendemain de l'exploitation) puis dans leur accès aux droits, la recherche d'emploi et l'insertion socioprofessionnelle.

La psychologue clinicienne est également aux côtés des victimes durant leur accompagnement : elle réalise des consultations en interne et/ou réoriente pour un suivi psychologique ou psychiatrique à long terme.

et à obtenir justice !

Quand Mehdi contacte le CCEM, il dort dans la voiture d'une connaissance et ne dispose d'aucune ressource... 6 jours après sa prise en charge et suite à l'évaluation du Pôle psycho-social, il a intégré notre appartement d'urgence pour hommes et s'est vu remettre une aide financière individuelle dite « primo-sortante ».

En moins d'un an, il a signé un CDI et a déménagé dans une résidence sociale, grâce à un suivi adapté et au soutien du CCEM. Il continue de participer aux activités culturelles organisées par le Pôle psycho-social.

L'action du Pôle juridique au 1er novembre 2025 :

- Env. **324 personnes** suivies sur le plan juridique
- **21 nouvelles plaintes** pour traite des êtres humains déposées avec l'aide des juristes
- **2 145 actes juridiques réalisés**, dont **678** au pénal et **440** en lien avec une procédure prudhommale
- **23 dossiers collectifs** en cours
- **41 avocats** membres du réseau des avocats bénévoles
- **1 requête** en cours à la Cour Européenne des Droits de l'Homme !

3. Défendre

Le Pôle juridique informe les victimes sur leurs droits et les soutient dans les démarches qu'elles souhaitent entamer. Lorsqu'elles souhaitent porter plainte, les juristes les aident à reconstruire leur récit et les accompagnent au commissariat, puis dans toutes les étapes de la procédure. L'accompagnement juridique n'est néanmoins pas limité aux affaires pénales : le Pôle soutient aussi dans les affaires civiles, et au niveau administratif pour les victimes d'origine étrangère.

Sur le plan juridique, Mehdi, qui avait déjà porté plainte, a d'abord été accompagné dans l'obtention d'un titre de séjour. Le CCEM s'est aussi rapidement mis en lien étroit avec l'inspection du travail, afin de soutenir l'enquête pénale. Enfin, une avocate du réseau bénévole a été mobilisée. Le procès est prévu en mars 2026 !

Jusqu'au 1er novembre :

- Plus de **990 personnes** directement touchées par **30 interventions**
- Dont **535 professionnels,** notamment de l'inspection du travail (277)
- Et au moins **7 interventions** prévues avant la fin de l'année
- Plus de **20** articles mentionnant le travail du CCEM

4. Informer, sensibiliser et former

La traite des êtres humains reste un sujet peu connu et c'est pourquoi le CCEM s'engage depuis plus de trois décennies, à rendre visible cet invisible. Pour cela, il organise et anime des actions directes auprès de publics divers, principalement des formations de professionnels du terrain, comme les services de l'inspection du travail ou des équipes socio-médicales d'ONG accueillant un public vulnérable.

Le témoignage de Mehdi a fait la une de L'Humanité Magazine, dans le cadre d'une enquête journalistique européenne publiée en septembre. Cette dernière met en lumière l'esclavage moderne dans le secteur agricole, notamment des travailleurs saisonniers étrangers, tout en questionnant les contrôles liés aux subventions agricoles européennes (PAC) reçues par des entreprises mises en cause. Entre 2017 et 2025, l'exploiteur de Mehdi aurait perçu 251 000 €.

Pour sensibiliser le grand public et faire connaitre l'association, le Pôle sensibilisation collabore avec les médias.

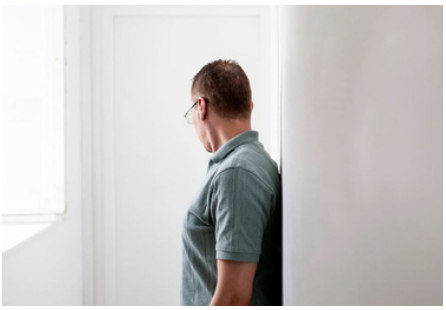

Mehdi dans l'appartement d'urgence
Samir Maouche/L'Humanité

La Une de L'Humanité Magazine

5. Alerter

Unique association française spécialisée dans la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail, le CCEM plaide pour un renforcement des moyens disponibles (légaux, financiers, etc.) pour lutter contre ce fléau et protéger les victimes. Grâce à son expertise de terrain, le CCEM est membre du comité d'orientation de la Miprof (mission interministérielle coordonnant la lutte contre la traite) et de différents réseaux, y compris au niveau européen. En cette fin d'année 2025, il transmettra des propositions d'amendements aux députés dans le cadre de l'étude d'une proposition de loi spécifique à la traite des êtres humains.

Assemblée générale 2025

Sortie au restaurant gastronomique solidaire le Refettorio

Évènements de l'année :

- En mars, réponse du gouvernement à la question posée par plusieurs députées, suite à la sollicitation du CCEM. Elle portait sur la protection des travailleuses domestiques employées au service privé et personnel des agents diplomatiques en fonction en France.
- Le CCEM a rejoint la campagne "The Pickers" inspirée par le documentaire du même nom qui raconte l'histoire de travailleureuses agricoles migrantes qui cueillent les fruits et légumes que nous consommons chaque jour.
- Le CCEM a envoyé ses observations au GRETA, le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe, dans le cadre de la quatrième évaluation de l'action de la France dans la lutte contre la traite.

Dans le cadre de la campagne "The Pickers", le CCEM a animé une projection du documentaire éponyme, suivi d'un débat auquel Mehdi a participé en tant que premier concerné. Son récit et celui de ses collègues ont contribué à inspirer le CCEM dans son plaidoyer et les propositions qu'il adressera prochainement aux députés.

Le CCEM à l'Assemblée générale de la Plateforme La Strada International

Formation d'avocats au Barreau de Paris

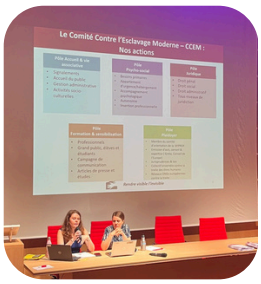

ACCOMPAGNEZ VERS LA LIBERTÉ !

2025 marque la troisième année du don **"Vers la liberté"**. Celui-ci vous permet de **soutenir le parcours individuel d'une personne victime**, en couvrant l'aide financière de **six mois qui lui est remise à partir de sa sortie d'exploitation**, à savoir **1 020 €** (payable en plusieurs échéances). Le parcours de Mehdi illustre comment cette aide permet aux victimes de reprendre leur souffle, de se nourrir et de se vêtir, d'accéder à l'hygiène, de prendre les transports pour suivre leurs démarches. Soutenir une personne à travers ce don, c'est être acteur et témoin de ce nouveau départ et de la reconstruction à venir.

Vous êtes intéressé mais souhaitez en savoir plus ? N'hésitez pas à nous contacter !

L'année suivant un don "Vers la liberté", vous recevrez une lettre vous donnant des nouvelles (en tout anonymité) de la personne à qui votre don a été attribué.